



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / S. VANDEWEEGHE / G. ROBERT

Absents excusés : M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / JJ. VIGOT

Procuration : M-M. PLATHEY (proc. F. COTTIN) / Y. RHODDE (proc. S. BONIN) / JJ. VIGOT (proc. G. BRACHOTTE)

Secrétaire : L. NAISSANT

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1) Choix de l'entreprise suite à l'appel d'offres de la RD968 dernière phase

Le Maire rappelle la procédure d'appel à candidature pour un marché de travaux. Il rappelle également l'objet de ce marché qui était "Aménagement de la traversée de la RD968 phase 3".

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 juin 2022, a étudié les offres reçues, les a évaluées et appréciées en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- prix de prestation 60 %
- valeur technique 40 %

Après analyse le tableau de classement des offres est le suivant :

Entreprise	NOTE CRITERE PRIX	NOTE CRITERE TECHNIQUE	NOTE TOTAL	CLASSEMENT BASE
H. ROUGEOT	60,0	33,0	93,0	1
EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	52,5	32,0	84,5	3
ROGER MARTIN	57,1	34,0	91,1	2

Intitulé du lot	montant estimé ht	montant attribué ht	attributaire
TRANCHE FERME	125 000,00	125 455,00	
TRANCHE OPTIONNELLE		14 345,00	
Montant total HT	125 000,00	139 800,00	H. ROUGEOT
TVA 20%		27 960,00	
Montant total TTC		167 760,00	

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise H. ROUGEOT pour réaliser ce chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché public à l'entreprise H. ROUGEOT pour un montant à 139 800 € HT ;
- charge Monsieur le Maire de signer les différents documents relatifs à ce marché ;
- déclare que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

2) Fixation des prix pour le 13 juillet (repas, boissons...)

Mme CHEDAL propose de revaloriser les tarifs de la buvette du 13 juillet.
Sont proposés les tarifs suivants :

APÉRITIF (verre)	1 €
SODA	1,50 €
BIÈRE (pression 25cl)	2,50 €
EAU (0,5 L)	0,50 €
EAU (1,5 L)	1,50 €
CAFÉ	1 €
ROSÉ (bouteille)	7 €
ROUGE (bouteille)	7 €
CRÉMANT (bouteille)	8 €
HOT DOG	2,50 €

En ce qui concerne le repas, la Commission Fêtes et Cérémonies a décidé d'opter pour des plateaux repas. Le traiteur est le restaurant « le Clos Mutaut ». Les plateaux repas adultes sont proposés à 15,80 € et les paniers enfants à 8,50 € par le traiteur. La Commune décide de ne pas facturer la totalité aux participants. L'apéritif et le café restent offerts. Il est donc proposé de vendre les plateaux adultes 14 € et les paniers enfants 7 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la revalorisation des tarifs de la buvette et le prix des repas du 13 juillet.

3) Proposition d'alignement route de Dijon

Le cabinet de géomètre GIEN/PINOT nous a adressé une demande de rétrocession du domaine public concernant le bien sis 7 route de Dijon. Il s'agit d'une petite véranda implantée sur le domaine public.

Après présentation de la proposition d'alignement, les membres du Conseil Municipal approuvent, à 14 voix (S. BONIN étant partie prenante du dossier ne prend pas part au vote), la rétrocession du domaine public pour un montant de 350 euros H.T pour 7m².

4) Renouvellement convention SPA

Le Maire propose le renouvellement d'une double convention qui représente un service complet de fourrière conforme aux dispositions légales. Une convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants domestiques (0,50 € par habitant) et une convention pour la stérilisation des chats errants (cotisation de 50 € par an). Ces conventions sont conclues pour un an et tacitement reconductibles.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

5) RODP : GRDF

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2022, GRDF doit reverser une redevance à la commune.

Longueur de canalisation de distribution : 5 332 m

Taux retenu : 0,035 €/m

Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2022 : 1,31

Le calcul est le suivant :

$RODP\ 2022 = (0,035 * 5\ 332 + 100) * 1,31$ soit 375 €.

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, soit 15 voix, approuvent à l'unanimité.

6) Coût financier des réseaux rue du Bois

Le Maire a rencontré le SICECO pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la Rue du Bois. Il rappelle que l'opération est découpée en trois tranches théoriquement sur 3 ans. La première tranche débutant dès ce début juillet pour se terminer fin d'année 2022.

Le devis pour les 330 ml des travaux s'élève à 133 200 HT euros. Le montant restant à la charge de la commune est estimé à de 76 000 € HT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis.

7) Loyer de l'appartement au-dessus de la mairie

Le maire rappelle que par convention avec la Région, un engagement a été pris pour conventionner le loyer. Il présente le calcul du loyer pour l'appartement au-dessus de la mairie. Le logement sera mis en location à partir du 1er septembre 2022. Le prix du loyer, basé sur 5,31 euros/m² est proposé à 377,81 €/ mois hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères et charges pour le locataire (chauffage, eau, électricité...). Il sera possible de louer une place de parking pour 20 €/mois.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le prix du loyer et du parking.

8) Informations et questions diverses

a) Remise des diplômes au CM2

Le maire ainsi que Jacques MORÉ ont remis comme chaque année les diplômes symboliques aux élèves de CM2 le mardi 21 juin à 11h30 à l'école.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leur parcours scolaire.

b) Remplacement au secrétariat

Madame Amélie BONVALOT-NOIROT sera en congé maternité courant le mois de septembre. Son remplacement est donc nécessaire. Une personne a été recrutée pour effectuer le remplacement, il s'agit de Madame Amélie BOURION. Elle prendra ses fonctions le 22 août 2022 afin d'être formée avant le départ en congé maternité de Madame Amélie BONVALOT-NOIROT.

Le maire propose donc d'établir un contrat à durée déterminée pour la période du 22/08/22 au 31/12/2022.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

c) Contrat d'apprentissage

Le maire présente les modalités de financement d'un contrat d'apprentissage pour venir soutenir les employés techniques.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

d) Audition de l'école de musique

L'audition de l'école de musique aura lieu le 24 juin 2022 à 19 h à la salle polyvalente.

e) Conseil d'école

Les effectifs prévisionnels de la rentrée pour l'école maternelle sont en baisse par rapport à ceux de l'an passé. L'école maternelle accueillera, sous réserve de nouvelles inscriptions, 39 élèves.

Concernant l'école élémentaire, les effectifs prévisionnels de la rentrée ont augmenté rapport à ceux de l'an passé. L'école élémentaire accueillera, sous réserve de nouvelles inscriptions, 89 élèves.

f) 13 juillet

Madame CHEDAL rappelle le déroulé de la soirée. La soirée dansante sera animée par CARREMEN BLUES. Petite nouveauté cette année, des HOT DOG seront proposés à la buvette. La commune remercie Loisirs Animation pour le prêt de la machine.

g) Jumelage

Le Canada a officialisé le jumelage avec la commune.

h) 26 juillet dépôt de gerbe

Le 26 juillet aura lieu un dépôt de gerbe à la stèle commémorative. L'heure reste à définir.

i) Marché

Le marché est toujours présent les jeudis semaines paires place de l'Orme Sully. Un primeur intégrera peut-être le marché. De plus, le rôtisseur sera également présent les dimanches matin.

La séance est levée à 20h00

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 23 juin 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 23 juin 2022

